



# Luttons ensemble contre le charançon rouge des palmiers

La ville d'Hyères est totalement engagée dans le traitement et la sauvegarde de ses palmiers. Elle met en place cette année, une lutte globale et collective contre le charançon rouge du palmier\*.

La commune va donc traiter la totalité de ses palmiers *Phoenix canariensis* et *dactylifera* (publics) soit 1038 palmiers avec la stratégie 3 autorisée par le ministère et souhaite inciter les propriétaires de palmiers privés à faire de même.

## Infos pratiques

La liste des entreprises détentrices d'un agrément pour appliquer l'ensemble des produits phytopharmaceutiques utilisés lors des stratégies 1, 2 et 3 est disponible sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr> (le lien est présent sur le site de la ville)

Concernant la liste des sociétés d'application mandatées par Syngenta reposant sur la stratégie 3, elle est disponible sur le site internet de la ville d'Hyères : [WWW.hyeres.fr](http://WWW.hyeres.fr)

## La ville d'Hyères vous accompagne

Elle peut vous informer, vous conseiller, porter un diagnostic sur votre palmier, et établir la déclaration obligatoire du foyer infesté auprès du SRAL si votre palmier est infesté.

**Contact :** ☎ 04 94 00 78 65 🖨 [www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)

Pour le traitement préventif obligatoire des palmiers, reposant sur la stratégie 3, les administrés peuvent contacter le service Agriculture Espaces Verts de la ville au 04 94 00 78 65 ou se rendre sur le site internet [hyeres.fr](http://hyeres.fr), rubrique vie quotidienne/cadre de vie, afin d'obtenir les contacts des entreprises locales mandatées par le fournisseur.

## Le traitement de nos palmiers, une obligation pour tous

La ville d'Hyères a été déclarée zone contaminée par arrêté préfectoral du 12 mai 2016.

A ce titre, la loi fait obligation aux propriétaires de surveiller et traiter préventivement les palmiers, de faire supprimer les parties infestées ou, à défaut, de faire étêter ou abattre leurs palmiers par un professionnel agréé.

La commune va donc aider les particuliers à respecter cet engagement, en informant et en procédant au repérage des palmiers.

### Qu'est-ce que le charançon rouge du palmier ?

*Rynchophorus ferrugineus* est un grand charançon rouge d'environ 3 à 3.5 cm de long. Les larves brun crème de ce coléoptère sont dodues avec une capsule céphalique brun foncé. Originaires des îles de l'Indonésie puis introduite en Inde méridionale, c'est une espèce connue pour les dommages considérables apportés aux plantations de cocotiers et en tant que ravageur des palmiers dattiers. Le tueur de palmiers, comme l'espèce a été baptisée, contamine le Var depuis octobre 2006.

\* Même si les *Phoenix canariensis* et *dactylifera* sont les espèces les plus sensibles, l'insecte peut se développer sur toutes les espèces de palmiers

## COMMENT TRAITER VOS PALMIERS ?

Outre la surveillance, la lutte contre la charançon rouge du palmier repose sur deux éléments :

- des **traitements préventifs** visant à tuer l'insecte au moment de la primo-infestation et donc à l'empêcher de former une colonie.
- des **actions curatives** destinées à éliminer les colonies de l'insecte et ainsi éviter la dissémination,

### La lutte préventive est obligatoire

Trois stratégies sont autorisées :

**Les stratégies 1 et 2** disposent de traitements par pulvérisation des palmiers avec un produit chimique (imidaclopride) et un produit biologique (nématodes) utilisés en alternance.

**La stratégie 3** dispose de l'application d'un produit chimique (emamectine benzoate) en injection dans le stipe du palmier.

Afin de protéger les pollinisateurs (abeilles, etc...) et quelle que soit la stratégie adoptée, les inflorescences de tout palmier traité doivent être coupées et éliminées durant le traitement et à leur émergence durant l'année qui suit le traitement.

	Substance Active	Mode d'application
<b>Stratégie 1</b> Lutte chimique et biologique combinée	Nématodes entomopathogènes (steinernema carpocapsae)	Traitement des parties aériennes
<b>Stratégie 2</b> Lutte chimique et biologique combinée	ET Imidaclopride en concentré soluble à base de 200g/l	Traitement des parties aériennes
<b>Stratégie 3</b> <b>Lutte chimique</b> retenue par la ville d'Hyères	<b>Emamectine benzoate</b>	<b>Injection dans le stipe</b>

### La gestion de vos palmiers déjà contaminés

Il est obligatoire d'assainir ou d'abattre le palmier, d'éradiquer l'insecte par destruction des parties contaminées du végétal.

L'arrêté du 21 juillet 2010, précise les modalités de gestion de ce ravageur en autorisant l'utilisation d'un protocole d'assainissement à la seule initiative du détenteur du palmier comme une méthode alternative à l'abattage systématique.

#### Que faire ?

- **Abattage** par une personne formée et enregistrée au SRAL en respectant le protocole,  
ou
- **Assainissement et application de traitements préventifs** par une entreprise agréée disposant du certiphyto et de l'agrément.

#### La stratégie de la ville d'Hyères

Dans le cadre de cette lutte contre le charançon, **la ville a conduit un test satisfaisant depuis 2015** sur ses palmiers *Phoenix* du littoral en **utilisant la stratégie 3**, soit le traitement par endothérapie à base d'emamectine benzoate.

La commune a donc **signé en mars 2017** une convention avec la société Syngenta, seule détentrice, à ce jour, du brevet. Elle a **obtenu un prix** pour le traitement des palmiers plus compétitif qu'avant, **soit 60€ HT**, qui s'applique à la collectivité mais désormais également aux particuliers. Ce choix repose sur le fait qu'il s'agit de la protection la moins chère et la plus efficace des 3 stratégies autorisées, soit 60€ HT.

**Prix du traitement public et particuliers : 60 euros HT**

**Le traitement peut s'effectuer durant une période qui s'étend du 1<sup>er</sup> mars au 15 novembre : une injection par an pendant 3 ans.**

